

ISEN
MÉDITERRANÉE

L'ÉCOLE
DES INGÉNIEURS
DU NUMÉRIQUE

LIVRET D'ACCUEIL APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP

ISEN Yncréa Méditerranée

Table des matières

I. INTRODUCTION	2
REFERENT HANDICAP, MAIL ASSOCIE	3
II. PROCESSUS D'INCLUSION HANDICAP	4
1. ECHANGER SUR VOTRE SITUATION.....	4
2. QUALIFIER VOTRE HANDICAP.....	4
3. ORGANISER LA FORMATION EN FONCTION DE VOS DIFFICULTES	4
III. QUALIFICATION DU HANDICAP.....	5
DOCUMENTS A FOURNIR.....	5
AMENAGEMENTS PROVISOIRES	6
AMENAGEMENTS SPECIFIQUES.....	6
IV. AMENAGEMENTS EXISTANTS REpondant A CERTAINS BESOINS	8
MOBILITE REDUITE, LES LIEUX	8
<i>Le campus de Toulon (situé porte d'Italie).....</i>	8
<i>Le campus de Marseille situé à la Valentine (traverse de la Montre 13011 MARSEILLE).....</i>	8
DIFFICULTES D'ECRITURE, DYSGRAPHIE	8
V. STAGES EN ENTREPRISE ET EXPERIENCES A L'ETRANGER.....	9
STAGES EN ENTREPRISE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION ALTERNANCE	9
EXPERIENCE A L'ETRANGER.....	9
VI. LIENS ET ADRESSES UTILES	9
ASSOCIATIONS ET ORGANISMES ŒUVRANT DANS LE HANDICAP	9
LISTES DES REFERENTS HANDICAPES DES ENTREPRISES PARTENAIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
AUTRES LIENS INTERESSANTS	9
GLOSSAIRE.....	10
VII. FICHE MODELE DE CONTRAT INDIVIDUEL D'INCLUSION	11

I. Introduction

L'ISEN Yncréa Méditerranée est une association privée à but non lucratif œuvrant dans la formation et reconnue par le ministère de l'Enseignement Supérieur en tant qu'EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur d'Intérêt Général).



Les cursus de formation que nous portons conduisent aux diplômes de Bachelor en Sciences et Ingénierie et aux diplômes d'ingénieurs reconnus par la CTI.

Conscient de ses missions au sein de la société, l'ISEN Yncréa Méditerranée s'inscrit dans une politique d'égalité des chances afin de donner les moyens à tous nos élèves de développer leurs compétences et d'atteindre les objectifs en termes de diplomation.

C'est dans cette perspective que l'ISEN Yncréa Méditerranée s'engage auprès des étudiants en situation de handicap, que ce handicap relève d'une incapacité temporaire ou qu'il soit permanent.

La loi du 11 Février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées définit ainsi le handicap :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

Ce petit guide facilitera vos démarches et la mise en place des dispositifs adaptés.

Référent handicap, mail associé

Le référent handicap de l'ISEN Yncréa Méditerranée est Christian PAUL Directeur de la formation bureau 750.

Mail : amenagement-handicap@yncrea.fr

II. Processus d'inclusion handicap

Nos diplômés réclament la réalisation d'un parcours académique couplé à des expériences en entreprise et à l'étranger. Ce livret d'accueil précise les aménagements académiques possibles. Il fait aussi le lien avec les sites et les références utiles pour les situations en entreprise et les situations à l'étranger.

Les aménagements au sein de nos cursus diplômants peuvent être provisoires ou permanents. Sauf exception pour une entrée post bac, le contrat d'inclusion est revu à l'entrée du cycle ingénieur.

1. Echanger sur votre situation

Quand ? Dès que possible...

Avec qui ? Le référent handicap...

- Vous souhaitez vous inscrire dans une de nos formations à l'ISEN Yncréa Méditerranée et vous avez besoin d'information sur la prise en compte de vos difficultés.
- Vous êtes inscrits dans un de nos cursus, votre situation a évolué et nécessite provisoirement ou durablement des aménagements.
- Réévaluation de votre situation : (1) vous avez bénéficié d'aménagements provisoires et il est nécessaire de faire à nouveau le point sur votre situation, (2) vous changez de cycle et les contenus et les modalités d'enseignement évoluent.

2. Qualifier votre handicap

La qualification du handicap est une étape majeure. Elle est reprise dans le chapitre III de ce document.

Les responsables de cycle et d'année sont consultés et informés.

Un contrat d'inclusion est rédigé en fonction des échanges et des documents que vous nous avez fournis.

Il peut porter sur tout ou partie de ces points :

- la vie dans le bâtiment,
- le déroulement des enseignements,
- les modalités d'évaluation,

Il peut être temporaire ou définitif.

3. Organiser la formation en fonction de vos difficultés

Le contrat d'inclusion est porté à la connaissance des personnels susceptibles de côtoyer l'apprenant en situation de handicap dans l'établissement.

L'équipe pédagogique et administrative est tenue informée de votre situation et des aménagements qui vous sont accordés.

Vous alertez votre responsable d'année et le correspondant handicap en cas de problème sur l'aggravation de vos difficultés ou les difficultés de mise en œuvre des mesures que nous avons arrêtées.

III. Qualification du handicap

Le handicap n'est pas nécessairement une réalité permanente et statique. En fonction de l'évolution des conditions du milieu dans lequel vous évoluez et des facteurs personnels, les difficultés pourront se réduire ou au contraire s'aggraver.

En 2006, l'Organisation des Nations-Unies (ONU) a adopté la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH). On y trouve une définition du handicap mettant l'accent sur la réduction des inégalités résultant de l'interaction entre les incapacités des personnes et les obstacles environnementaux.

Ainsi le handicap est une question de contexte : Le handicap se définit par rapport à un environnement. Une déficience donnée, créera une situation de handicap ou non en fonction des contraintes propres à l'activité de la personne concernée.

Vos études en situation de handicap peuvent nous amener à vous accompagner et à mettre en place des dispositifs d'accompagnement ou des aménagements spécifiques qu'ils soient définitifs, provisoires ou révisables pendant votre scolarité à l'ISEN Yncréa Méditerranée.

Définition officielle du handicap : est considéré comme un handicap :

- *La limitation d'activité ou restriction de la participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération, d'une fonction ou d'un trouble de santé invalidant ;*
- *Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ;*
- *L'incapacité d'une personne à vivre et à agir dans son environnement en raison de déficiences physiques, mentales, ou sensorielles. Cela se traduit la plupart du temps par des difficultés de déplacement, d'expression ou de compréhension chez la personne atteinte.*

Les grands types de handicap sont listés ci-dessous :

- Handicap moteur
- Handicap visuel
- Handicap auditif
- Handicap psychique
- Handicap intellectuel
- Handicap consécutif à une maladie invalidante



Ressource : <https://www.handifeels.com>

Documents à fournir

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques, **## Document Dossier à remplir sur WEB aurion ###** nous vous invitons à vous munir de documents officiels attestant

de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous, la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap. C'est lors de votre RDV auprès de votre référent/correspondant handicap que vous sera demandé un document qui sera étudié afin de définir des aménagements dont vous auriez besoin :

- RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). La Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.
- PPS : Délivré par la MDPH. Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.
- AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.
- AEEH : Délivrée par la CDAPH. L'allocation d'Education de l'Enfant Handicapé. Concerne les enfants de moins de 20 ans. Il s'agit d'une aide financière versée aux parents des apprenants en situation de handicap.
- ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

Nous sommes amenés à évaluer votre situation à partir d'autres documents, en particulier ceux émanant de médecins appuyés par des diagnostics et des bilans circonstanciés de professionnels (orthoptistes, orthophoniste, ergothérapeutes...)

Aménagements provisoires

En cas d'accident ou de maladie avec des séquelles post-maladie, il peut être nécessaire d'aménager votre situation de manière provisoire. Un certificat du médecin est cette fois-ci nécessaire pour mettre en place de tels aménagements à durée déterminée.

Aménagements spécifiques

Certains aménagements sont spécifiques à une matière ou un type d'enseignement.

- Les Langues vivantes sont susceptibles d'aménagements spécifiques
- Les Travaux pratiques sont susceptibles d'aménagement spécifiques.

Adaptations spécifiques dans la pratique des langues

Dans le cadre de l'apprentissage de l'anglais du français pour un étudiant étranger ou d'une autre langue les responsables des langues, examine le contrat d'adaptation pour la pratique de la langue et l'examen le plus adapté pour valider la certification. Si aucun test externe ne permet ces adaptations, les responsables des langues en interne seront chargés d'attester le niveau attendu.

Mobilité internationale accompagnement et aides

Le programme Erasmus+ vise à promouvoir l'équité et l'inclusion en situation de mobilité. Les aides peuvent être un complément financier forfaitaire. Elles peuvent aller jusqu'à une prise en charge des coûts aux frais réels. Il en est de même pour les étudiants ayant une Affection de Longue Durée (ALD). Le lien ci-dessous permet de faire le point à ce sujet.

<https://agence.erasmusplus.fr/priorites-et-thematiques/handicap/>

Stage, apprentissage et aide à l'insertion professionnelle

L'élève-ingénieur en situation de handicap est invité à se faire reconnaître en tant que travailleur handicapé (RQTH) auprès de la CDAPH83 afin de bénéficier auprès de l'entreprise des aménagements nécessaires. En particulier un contrat d'alternance aménagé peut être mis en place avec potentiellement une prolongation d'un an de la durée de l'apprentissage.

Les liens suivants sont susceptibles d'apporter plus d'information :

1. [Insertion professionnelle : Toutes les aides pour les personnes en situation de handicap | Ministère de l'Économie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique](#)
2. [Handicap : qui peut m'accompagner vers l'emploi ? | Mon Parcours Handicap](#)

Aide à l'insertion professionnelle

Des aides financières et matérielles peuvent être accordées pour couvrir les frais liés aux aménagement nécessaires tels que du matériel adapté ou des aides aux transports.

Par ailleurs Cap emploi, réseau spécialisé dans l'accompagnement de personnes handicapées vers et dans l'emploi.

[Étudiants en situation de handicap | Étudiant.gouv](#)

IV. Aménagements existants répondant à certains besoins

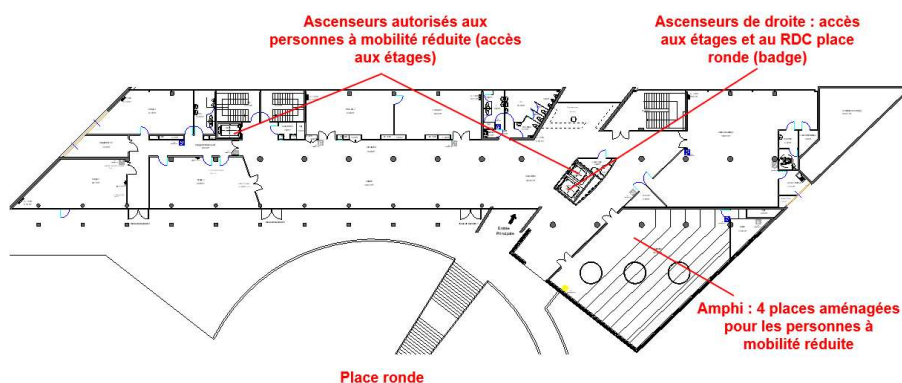
Nos deux sites et nos modalités d'apprentissage fournissent par défaut des réponses à certains handicaps.

Mobilité réduite, les lieux

Le campus de Toulon (situé porte d'Italie)

Le bâtiment (ERP1) permet l'accès aux personnes à mobilité réduite :

- Ascenseurs, Places spécifiques en amphi.
- Depuis la place ronde (Place Georges Pompidou), vous pouvez disposer d'un accès ascenseur.



Le campus de Marseille situé à la Valentine (traverse de la Montre 13011 MARSEILLE)

Nos locaux sont situés de plein pied et permettent un accès pour les personnes à mobilité réduite.

Difficultés d'écriture, dysgraphie

Les étudiants doivent disposer d'un ordinateur, il s'agit d'une nécessité dans le cadre d'études en informatique.

Ils sont donc en mesure de prendre leurs cours via leur PC. En fonction des difficultés, ils sont aussi autorisés à photographier régulièrement le tableau.

En situation d'examen toutefois, un PC leur est fourni par les surveillants.

V. Stages en entreprise et expériences à l'étranger

Parce que les diplômés de ISEN Yncréa Méditerranée nécessitent des expériences en entreprise et à l'étranger les sections « Stages en entreprise » et « Expérience à l'étranger » fournissent quelques contacts permettant de favoriser votre intégration ou d'accélérer vos démarches.

Stages en entreprise, contrat de professionnalisation alternance

L'AGEFIPH permet d'ouvrir l'emploi aux personnes handicapées. Le lien ci-dessous permet d'accéder aux ressources de l'AGEFIPH :

Guide handicap et de la formation :

[Handicap, apprentissage et alternance | Agefiph](#)

Le site de l'AGEFIPH contient d'autres informations (www.agefiph.fr). La délégation de la région PACA peut être jointe :

[Annuaire | Agefiph](#)

Expérience à l'étranger

Voyage à l'étranger en situation de handicap :

[Handicap et voyage, pas de soucis !](#)

ERASMUS+ : accompagnement à l'étranger (Europe) d'étudiants de l'enseignement supérieur, dispositions spécifiques :

<https://agence.erasmusplus.fr/erasmus-accompagne-les-personnes-en-situation-de-handicap/>

VI. Liens et adresses utiles

Associations et organismes œuvrant dans le handicap

COREDYS : Comprendre les troubles cognitifs pour mieux accompagner

« Coridys œuvre pour l'accompagnement des personnes présentant des troubles cognitifs dans leur parcours de vie. Pour cela, l'association informe, accompagne, forme des professionnels et innove pour toujours les aider dans leur parcours. »

CORIDYS Var (Ollioules) : Espace Athéna, Parc Athéna 83190 Ollioules tel : 04.83.57.49.42

Autres liens intéressants

La MDPH des Bouches du Rhône agréée une liste de médecin généraliste dans le cadre de l'identification du handicap, lien vers le document pdf (attention ce document n'est peut-être pas à jour):

<http://www.mdp13.fr/demarches/Documents/medecins%20generalistes%20agr%C3%A9s%20ARS-CDAPH%20-%20Examens%20IFSI%20-%20.pdf>

Etudes supérieures et handicap, le lien suivant contient des informations intéressantes concernant les études supérieures en situation de handicap :

<https://www.etudiant.gouv.fr/fr/handicap>

Maison de l'étudiant de la Ville de Toulon :

<https://toulon.fr/demarches/demarche/offre-de-location-maison-de-l-etudiant-de-l-information-jeunesse>

Glossaire

- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- AEEH : Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé
- AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées
- ALD : Affection Longue Durée
- CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
- ERASMUS : le programme « Erasmus » permet à des étudiants d'un État membre de l'Union européenne de partir avec une bourse faire une année d'études dans un autre État membre
- MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- PPS : Projet Personnalisé de Scolarisation
- RQTH : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

VII. Fiche modèle de contrat individuel d'inclusion

Fiche valable pour les élèves des promos précédentes.

Contrat d'inclusion	
Nom :	
Prénom :	
Cycle et classe :	
Durée du contrat :	
Aménagement des études	
Accès aux locaux, installation matérielle.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Aide technique matérielle (autre qu'informatique).....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Adaptation des supports	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Aides humaines (secrétariat, aide à la manipulation).....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Aménagement du cursus (allongement, dérogation)	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Contrat d'inclusion 1/2	

Aménagement des examens et des contrôles	
Adaptation du temps ou de l'énoncé (écrit).....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Adaptation du temps ou de l'énoncé (oral).....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Aides humaines	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Matériel mis à disposition dans la salle d'examen.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Modalités spécifiques pour les langues vivantes.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Modalités spécifiques pour les examens de TP.....	<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Préciser :	
Le référent handicap	
Date et signature	
Contrat d'inclusion 2/2	

Nota : à partir de 2025 les nouvelles situations de handicap sont consignées sur un autre document.